

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Conseil Maritime ultramarin de Saint-Pierre et Miquelon

Mercredi 19 décembre 2018

Relevé de décision

La réunion du Conseil Maritime Ultramarin (CMU) de Saint-Pierre et Miquelon s'est tenue en salle de conférence à Saint-Pierre le mercredi 19 décembre 2018, en préfecture, le quorum étant atteint.

À l'issue des discours d'introduction de Monsieur le préfet, Monsieur le président de la collectivité territoriale et Madame le Maire de Saint-Pierre, les points prévus à l'ordre du jour sont présentés par le service des Affaires Maritimes et Portuaires (SAMP) de la DTAM, en charge du secrétariat du CMU.

- Un diaporama rappelant les objectifs et les modalités de rédaction du Document Stratégique de Bassin Maritime (DSBM) est présenté ainsi que les enjeux et la cartographie des usages.
- Un débat s'en est suivi sur l'état des lieux, la pertinence des enjeux et la vision du bassin maritime à l'horizon 2030.
 - Monsieur Granger, chef du service des Affaires Maritimes et Portuaires (SAMP) de la DTAM, constate que contrairement aux façades métropolitaines, le bassin maritime de l'archipel présente très peu de conflit d'usage, ce qui constitue un avantage en termes de planification de l'espace maritime.
 - Mr Roger Hélène, président du MEDEF, insiste sur le fait que le développement de l'économie maritime de l'archipel ne peut être rendu possible que par des investissements conséquents dans de nouvelles infrastructures afin de renforcer l'attractivité du secteur. Par exemple le projet de Hub de transbordement en lien avec l'ouverture de la route maritime du Nord.
 - Mr Allen-Mahé, directeur de la société ALLEN-MAHE SARL, souligne que la stratégie maritime de l'archipel doit prendre en compte les besoins imminents des filières (Réparation navale, rampe de mise à l'eau, goudronner le terre plein du quai de l'épi) avant même d'évoquer une ambition pour 2030.
 - L'ensemble des acteurs s'accordent à dire que le développement des énergies marines renouvelables ne constitue pas un réel enjeu pour le territoire, compte-tenu du manque de maturité des technologies. Cependant le potentiel de certains gisements a été évoqué dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et méritent d'être étudiés.

- Mr Tony Hélène, directeur général du groupe pêcheurs du Nord, met en exergue le fait que le déclin démographique est une réelle menace à laquelle l'archipel doit faire face en renforçant l'attractivité du territoire pour les jeunes générations.
- Mr Poirier Hebditch, représentant de l'OPAP souligne qu'une offre de formation maritime permettrait de répondre au manque de marins qualifiés sur l'archipel.
- Mr Alain Beauchêne, président de la CACIMA, ajoute que le cluster maritime devrait mener des actions pour présenter les métiers de la mer auprès des élèves de l'archipel.
- Mr le Préfet relève que le maritime est la raison d'être de Saint-Pierre et Miquelon et que la mise en valeur du patrimoine maritime devrait être présentée comme un enjeu majeur du DSBM.
- L'ensemble des acteurs s'accordent à dire que l'adaptation aux changements climatiques et aux risques côtiers constitue un enjeu majeur du bassin maritime auquel il est nécessaire de consacrer des moyens techniques et financiers.

Les documents de situation de l'existant et de synthèse des enjeux sont validés par l'ensemble des membres du CMU.

Avant de conclure la réunion, les sujets suivants ont été précisés à l'ensemble des membres du Conseil :

- Une page sera créée sur le site internet de la DTAM pour présenter les avancées de la stratégie de l'archipel pour la mer et le littoral ;
- Des ateliers thématiques avec la participation des acteurs maritimes du territoire et de la population de l'archipel seront organisés lors de la première moitié de l'année 2019 selon des modalités qui seront proposées aux différents membres à la fin du mois de janvier ;
- En 2019 CMU se réunira sur une base trimestrielle afin de suivre l'avancement des travaux ;
- Le CMU a été créé par arrêté préfectoral le 29 septembre 2015 et le mandat des membres du conseil maritime ultra-marin est d'une durée de trois ans. La prolongation du CMU par un arrêté préfectoral modificatif a été décidée.

Les co-présidents du Conseil maritime ultramarin

Le président de la Collectivité Territoriale,



Stéphane LENORMAND

Le Préfet,



Thierry DEVIMEUX